

Seconde Pro Nature, jardin, paysage et forêt



Lycée & CFPPA
Saint-Ismier - Grenoble

1 chemin
de Charvinière
38330 St-Ismier

04 76 52 03 63

Voie scolaire

Apprentissage

Première année du cursus de préparation en trois ans du baccalauréat professionnel.

Objectifs de la formation

La classe de seconde professionnelle s'intègre dans le cursus de baccalauréat en trois ans. La formation vise à faire découvrir plusieurs spécialités de bac professionnel (aménagement paysager, forêt, gestion des milieux naturels) et d'éclairer l'orientation des apprenants vers la spécialité du baccalauréat.

Au sein de notre établissement, deux spécialisations sont possibles :

- Aménagements paysagers (voie scolaire ou apprentissage)
- Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux (voie scolaire)

Contenus de la formation

Quatre modules d'enseignement général

- EG1: Interprétation de phénomènes variés à l'aide de démarches et d'outils scientifiques
- EG2 : Construction d'une culture humaniste
- EG3 : Développement d'une identité culturelle ouverte sur le monde
- EG4 : L'expérience du vivre et de l'agir ensemble dans le respect de l'autre

Trois modules d'enseignement professionnel

- EP1: contexte des chantiers d'aménagement
- EP2: travail sur le chantier, opérations d'entretien et utilisation des matériels
- EP3 : spécialisation professionnelle : travaux des aménagements paysagers

► MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des acquis de l'apprenant se fait tout au long de l'année, elle vise à suivre sa progression.

► DURÉE DE LA FORMATION ET RYTHME EN ENTREPRISE

Lycéens : un stage en milieu professionnel de 4 à 6 semaines est prévu.

Apprentis : 500 h de formation et 15 semaines en entreprise

Spécialisation professionnelle : travaux des aménagements paysagers

- Approfondir quelques aspects des travaux des parcs, des jardins et des espaces paysagers.
- Acquérir des savoirs faire / être spécifiques au domaine de l'aménagement et du paysage.
- Acquérir une pratique suffisante pour agir en sécurité en situation professionnelle.
- Sensibiliser à la préservation de sa santé et à la prévention des dommages à l'environnement.
- Acquérir les fondamentaux et les bases pratiques ainsi que les gestes les plus courants grâce à des mises en situation concrètes. Les enseignements doivent intégrer une logique de développement durable, s'appuyer sur l'agroécologie, initier à la préservation de la biodiversité et des ressources, et veiller à la protection de la santé, à la sécurité au travail et à celle des usagers.

Spécialisation professionnelle : travaux de gestion des espaces naturels et ruraux

- Approfondir quelques aspects des travaux de gestion et d'entretien des espaces naturels et ruraux, et gestion des espèces.
- Acquérir des savoirs faire / être spécifiques au domaine des milieux naturels, des espaces ruraux.
- Acquérir une pratique suffisante pour agir en sécurité en situation professionnelle.
- Sensibiliser à la préservation de sa santé et à la prévention des dommages à l'environnement.
- Acquérir une culture professionnelle relative à la gestion et à l'entretien des espaces naturels et ruraux en s'appuyant sur le contexte et les compétences locales. Il doit acquérir les fondamentaux et les bases pratiques ainsi que les apprentissages gestuels les plus courants grâce à des mises en situations concrètes.

Enseignement à l'initiative de l'établissement (EIE)

Un encadrement technique et professionnel sur des thématiques propres à l'établissement : orientation et communication professionnelle, méthodes de travail, techniques de plantation de plantes couvre-sol (AP), étude et gestion des milieux humides (GMNF)...

Période en milieu professionnel

Modalités d'inscription et conditions d'admission

Lycéens : après une classe de troisième, selon les procédures définies par le Ministère de l'Éducation Nationale, comme pour toutes les autres entrées en classe de seconde.

Vous avez choisi le LEGTA de Grenoble Saint-Ismier, vous devez indiquer sur AFFELNET notre établissement en 1^{er} vœu et nous contacter.

Apprentis : être âgé de 15 ans et avoir terminé sa classe 3^e.

Suivre la procédure académique AffelNet : **choisir le LEGTA de Grenoble Saint-Ismier en 1^{er} vœu et le CFPPA en 2^e vœu.** et se préinscrire obligatoirement en ligne sur www.edp.educagri.fr et fournir l'ensemble des éléments demandés. Un entretien de positionnement, comprenant des tests, sera réalisé permettant d'adapter si besoin le parcours.

Le candidat doit avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité, spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers.

Le délai constaté pour une entrée en formation est d'un mois entre la validation du dossier par le centre de formation et le financeur, et l'entrée effective.

Poursuite d'études

Les lycéens, comme les apprentis, peuvent poursuivre en classe de première et terminale, au lycée de Grenoble- Saint-Ismier :

- Bac pro "Aménagements paysagers"
- Bac pro "Gestion des milieux naturels et de la faune"

Ils peuvent aussi choisir de poursuivre par la voie de l'apprentissage au CFPPA de Grenoble-St Ismier

- en classe de première et terminale en Bac pro "Aménagements paysagers"
- en Brevet Professionnel "Aménagements paysagers"

Ils peuvent également choisir de poursuivre en Bac Pro "Forêt" dans un autre établissement.

Coût pédagogique et rémunération

Apprentissage

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite, comme celle de la voie scolaire.

L'apprenti signe un contrat d'apprentissage et perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC, selon son âge et son année de formation. A titre d'information, en janvier 2025, le montant du SMIC BRUT mensuel était de 1 801.90 €.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'établissement met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap. Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés seront proposés en cas de besoin. Si la situation le nécessite, n'hésitez pas à contacter nos référents Handicap

- Mme BUGUET (voie scolaire - magali.buguet@educagri.fr)
- Mme ALAUX (apprentissage et formation continue - delphine.alaux@educagri.fr).

